

5c.

Journal du Lot

5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements	Ces prix doivent être doubles pour l'édition quotidienne.	Rédaction & Administration CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS A. COURSLANT, Directeur L. BONNET, Rédact. en chef	Publicité ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent. RECLAMES (— d' —)..... 75 cent.
	3 mois 6 mois 1 an LOT et Départ. limitroph. 3 fr. 5 fr. 9 fr. Autres départements.... 3 fr. 50 6 fr. 11 fr.		
Les abonnements se paient d'avance		Les annonces sont reçues au Bureau du Journal.	

Par ordre du ministère et sous menace de saisie, d'abord, de suppression ensuite, nous devons, désormais, vendre le « Journal du Lot » dix centimes, ou accepter de paraître sur le format du présent numéro. (« Il faut économiser le papier », — c'est pourquoi, 5 fois par semaine, les grands quotidiens ont 4 pages !!!). — Nous nous inclinons devant la force, tout en protestant contre le décret illégal du 10 août 1917. — Nous condenserons la matière de façon à donner le plus de texte possible dans ce format exigü ! — Nos lecteurs, nous en avons la conviction, nous sauront gré d'avoir maintenu le prix de 5 cent. (Nous insérerons cet avis dans tous les numéros, pour expliquer ce format aux lecteurs nouveaux.)

Format illégalement imposé : N^o 127

LA SITUATION

Une manœuvre des pacifistes contre Lloyd George. — Un Allemand qui a un certain courage. — Les Tchèques contre l'Autriche. — Les pirates coulent un nouveau navire espagnol. — Charles-le-Menteur en appelle à son Dieu.

Le Cabinet anglais vient de subir un assaut assez vif et assez imprévu de la part des pacifistes et des... mécontents. Chez nos voisins, comme chez nous, il y a toujours un lot d'hommes politiques qui estiment que les choses vont mal quand ils ne sont pas au pouvoir !... Il ne faut point s'en étonner, c'est un sentiment très humain.

Les pacifistes ont donc vivement critiqué les actes de Lloyd George qu'ils blâment d'avoir consenti à une extension des attributions du Conseil de guerre de Versailles. Fait plus grave, M. Asquith, le prédécesseur de M. Lloyd, a joint ses critiques à celles des pacifistes. Il a demandé des éclaircissements sur les séances de Versailles, laissant entendre que certaines décisions pouvaient présenter des inconvénients sérieux.

« Ces attaques indirectes, disent les Débats, ont visiblement agacé M. Lloyd George, qui a le tempérament celtique, et qui était légèrement souffrant ce jour-là. Il a refusé, en termes agressifs, de fournir sur le Conseil de guerre de Versailles des renseignements « que les officiers allemands payeraient volontiers des millions ». Devant les protestations de M. Asquith et l'émotion d'une partie de la Chambre, M. Lloyd George a ensuite retiré ces paroles.... »

Mais les pacifistes ont cru le moment favorable pour présenter une motion assez habile. Sous prétexte de viser le Conseil de guerre de Versailles, ils espéraient obtenir un vote qui atteindrait M. Lloyd George. D'après le texte de la motion, la Chambre s'adressant au roi « exprimait humblement le regret que, conformément aux décisions du Conseil suprême de guerre de Versailles, la poursuite de l'effort militaire doive être l'unique tâche immédiate du gouvernement de Sa Majesté. »

La manœuvre a été éventée et la Chambre a fait justice de l'attaque indirecte en repoussant la motion par 159

voix contre 28. C'est un succès beaucoup plus grand que la discussion ne permettait de le prévoir. Il faut espérer que cette tentative sera sans lendemain, car si la discussion reprenait sur ce point elle pourrait avoir de graves inconvénients.

L'ennemi pourrait croire, en effet, à la lassitude des Anglais, et cette conclusion, parfaitement erronée d'ailleurs, fortifierait chez lui le désir de persévérer dans son attitude brutale et agressive dans l'espoir de triompher d'une Angleterre inclinée vers la capitulation !...

Or les Anglais ne songent pas à capituler, l'infime minorité obtenue par les pacifistes, aux Communes, prouve que le pays sait bien, comme l'a dit M. Wilson, que toute paix est impossible aussi longtemps que le militarisme prussien sera debout. Et aussi longtemps qu'il sera debout, l'atmosphère du monde sera irrespirable pour la Démocratie.

Il s'est trouvé un Allemand pour oser dire dans un journal boche que le « parti de la patrie », composé de pangermanistes farouches, travaille contre les intérêts du pays.

Le Dr Walther Goetz, professeur d'histoire à l'Université de Leipzig, publie dans le *Leipziger Tagblatt* un virulent article contre ce parti qui s'agit en faveur de la guerre à outrance.

Comment, dit-il, « admettre que l'on place MM. Krupp et von Tirpitz à la tête d'une organisation qui aurait la force d'attirer tout le monde ? Comment parler d'un groupement sur une ligne moyenne, quand, tout de suite, dans le pays tout entier, s'est avérée une union personnelle entre les pangermanistes et les leaders du parti de la patrie et quand on a pris pour défendre leurs idées les journaux de la guerre à outrance et du pangermanisme irréductible ? »

Le professeur constate que ce parti a des millions à sa disposition pour corrompre la presse et que ceux qui tirent les ficelles songent bien moins à l'Allemagne qu'aux intérêts de « la grande industrie métallurgique du Rheinland ».

Au lieu d'unir, conclut-il, pour peu qu'il continue sa lamentable besogne, le « parti de la patrie » ne contribuera qu'à désorganiser, à décomposer. C'est là le grave danger que ce mouvement fait courir à l'Allemagne.

Voilà un boche courageux qui met carrément les pieds dans le plat en af-

firmant ce qui est, à savoir que le parti militariste et le capitalisme allemands poursuivent, avant tout, la défense de leur intérêt. Les Germains finiront peut-être par ouvrir les yeux !

L'Autriche est inquiète du mouvement hostile qui s'accroît en Bohême. Cela ressort nettement de la teneur d'une affiche officielle que l'on vient d'apposer dans toutes les villes de la province. Voici le texte de ce papier :

Par ordre de la lieutenance impériale et royale du royaume de Bohême, les autorités politiques n'autorisent les réunions de caractère politique qu'aux conditions suivantes :

Que l'on n'y fasse aucune déclaration de sentiments favorables à l'Entente ; que l'on n'y fasse aucune déclaration suivant laquelle il existerait d'autres moyens, pour résoudre les questions de l'Etat, que ceux du gouvernement de l'Empire d'Autriche ; que l'on n'y réclame pas l'union de la Bohême à la Hongrie ; que l'on s'abstienne de toute manifestation contre notre alliance avec l'Allemagne ; que l'on n'y expose pas d'idées hostiles à l'Autriche et que l'on ne fasse pas de propagande contre les autorités de l'Etat, contre les alliés et particulièrement contre l'Allemagne ; que l'on n'y parle pas de la paix à un point de vue autre que celui des puissances centrales et que l'on ne fasse aucune manifestation contre la paix séparée avec la Russie ; les chefs des associations doivent donner des garanties absolues comme quoi ces conditions seront observées.

Il n'est pas utile d'insister pour démontrer que le mouvement séparatiste de la Bohême est bien réel et qu'il constitue une menace grave pour Vienne.

Au même moment, on nous annonce, de Rome, que les Tchèques, faits prisonniers sur le front italien, ont demandé à constituer un corps spécial pour lutter contre les troupes autrichiennes.

Ces faits prouvent qu'au premier revers sérieux des Barbares, un mouvement grave se dessinera dans la monarchie dualiste.

Les Boches n'ont-ils pas dit à Brest-Litovsk que les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes !...

Les pirates viennent de couler un nouveau navire espagnol, le *Ceferino*. Est-ce la réponse à la note « énergique », — disait-on, — adressée par Madrid à Berlin au sujet du dernier torpillage ?

C'est tout au moins une coïncidence fâcheuse et qui prouve à quel point les Germains ont le mépris des droits des Neutres.

Ce torpillage aurait été suivi d'un

incident particulièrement grave et que les journaux rapportent de la manière suivante :

Quelques marins allemands avaient embarqué dans les canots du *Cesferino*. Arrivés à l'île d'Hierro, territoire espagnol, ces Allemands se rendirent chez le maire et lui demandèrent de leur livrer deux sujets allemands qu'ils disaient être dans la ville. Le maire affirma que ces Allemands étaient internés à Ténériffe; alors les Allemands arrêterent le maire ainsi qu'une autre personnalité de la ville et les embarquèrent tous deux à bord du sous-marin.

Les prisonniers demeurèrent entre leurs mains comme otages pendant qu'on télégraphiait à Ténériffe. Ils ne furent libérés que lorsqu'une dépêche confirma les déclarations du maire. Alors le sous-marin quitta les eaux d'Hierro.

Ainsi, les Allemands se comportent à l'égard des Espagnols comme ils le feraient vis-à-vis d'une nation belligérante. Certains grands journaux de Madrid voient dans ces incidents la confirmation de la politique d'intimidation adoptée par l'Allemagne à l'égard de l'Espagne à la veille des élections législatives et au moment où sont en cours les traités commerciaux avec les nations de l'Entente.

Nos voisins finiront peut-être par comprendre que leur intérêt serait de se rapprocher des Alliés qui, après la guerre, resteront les maîtres de la situation économique mondiale.

L'empereur d'Autriche vient de lancer à son peuple un manifeste qui est un monument de cynisme.

Alors que son pays a déclenché l'horrible gerre, — ce qui n'est plus à démontrer — l'hyprocrité monarque en appelle à Dieu pour attester que son cœur est d'une pureté parfaite :

« Avec la gracieuse aide de Dieu..... la lutte défensive que nous menons pour notre existence..... »

Ainsi, c'est la minuscule Serbie qui menaçait l'existence de l'Autriche-Hongrie. Et c'est devant Dieu que Charles-le-Menteur porte cette insolente affirmation.

Le triste personnage récidive dans sa conclusion :

« Puisse le Dieu tout-puissant, dans sa bonté infinie, continuer à nous donner la force et l'endurance..... pour arriver à une paix définitive dans la lutte qui nous fut imposée. »

Imposée !!! Et Charles demande à son Dieu de faire de ce mensonge une vérité.

Tout de même, son Dieu doit avoir un certain haut-le-cœur !...
A. C.

Sur mer

Une incursion rapide a été effectuée, à une heure hier, par une flotille de grands contre-torpilleurs ennemis contre nos forces en patrouille dans le Pas-de-Calais. Un chalutier et sept bateaux occupés à la chasse sous-marine ont été coulés.

Les contre-torpilleurs ennemis ont repris rapidement la direction du nord avant qu'aucune de nos forces eût pu engager le combat avec eux.

En Finlande

Kuopio aurait été capturée par les gardes blancs, qui se seraient emparés de l'or à la Banque de Finlande.

Les pourparlers de Brest-Litovsk

Selon une dépêche d'Amsterdam, Guillaume II publierait, dimanche prochain,

un manifeste accordant l'autonomie à la Lithuanie et la plaçant sous le protectorat allemand.

L'ultimatum à la Roumanie

On déclare, à Washington, que l'ambassade américaine à Jassy fait connaître que la Roumanie aurait décidé d'ignorer entièrement l'ultimatum de l'Allemagne, qui exigeait la conclusion immédiate de la paix en 24 heures.

La Roumanie a répondu qu'elle survivrait ou périrait avec les alliés.

Sur le front italien

(Officiel). — Sur tout le front, activité combattive modérée. Notre artillerie a exécuté d'efficaces tirs de harcèlement contre des travailleurs ennemis, dans le val Giudicarie.

Echange de fusillades entre patrouilles dans le val Lagarina.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 février 1918

Une demande d'interpellation de M. Constant sur les responsabilités du Gouvernement et les compromissions relevées au cours du procès Bolo est renvoyée à une date ultérieure.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les loyers.

Les articles 19, 20 et 24 qui avaient été réservés sont adoptés.

Le titre III relatif à la juridiction et à la procédure est mis en discussion.

Plusieurs amendements sont repoussés et les divers articles du titre III sont votés.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Chronique locale

Devant le poteau !

A l'unanimité des membres du Conseil de guerre, Bolo a été condamné à mort. Terrible épilogue d'un drame qui tint 10 audiences. A présent, le poteau se dessine, planté droit, sur le plateau nu de Vincennes. C'est tout le décor de la suprême scène.

Oh ! le frisson d'angoisse qui doit agiter non seulement l'unique acteur qui sera collé à ce poteau, mais encore tous ceux qui n'ont pas l'âme tranquille.

Elle fut belle, joyeuse, dorée, la vie de ces aventuriers : à brassées, ils ont remué l'argent, l'or ; ils ont épuisé toutes les satisfactions. Devant eux, se sont courbés, empressés, obséquieux les plus puissants, les plus heureux du jour. Ils ont distribué les faveurs, répandu, jeté l'or, parce qu'à côté d'eux, autour d'eux, l'or seul avait de l'attrait, de la puissance !

Et toute cette joie, cette richesse, cette omnipotence ont une fin misérable, s'écroulent devant un poteau, sous douze balles de plomb.

Ah ! tripoteurs, manieurs d'argent, jouisseurs inapaisés, hâbleurs vaniteux jusqu'à l'insolence, assoiffés de désirs mais vidés de bons sentiments, gens sans conscience, sans scrupules, passionnés de l'or, rien que de l'or jusqu'au crime contre la patrie, que ce poteau qui se profile, là-bas, sur le plateau nu de Vincennes, provoque en vos moelles un frisson d'épouvante.

Avoir de l'argent, de l'or ! voilà le but unique de tous ces maudits qui ont

failli au plus élémentaire devoir envers leurs semblables, envers le pays. Et qui dira encore le nombre de ces mercantis, nouveaux riches, dont on ne saura jamais la source de leur fortune, et qui cependant demain, s'ils échappent au juste châtement, nous éclabousseront de toute la puissance de leur or mal acquis.

Il y a beaucoup trop d'argent dans beaucoup trop de poches, à cette heure. Et d'où vient cet argent ? Bolo déposera, videra le sien devant le poteau. Et si c'est justice, que cette justice s'étende encore sur tous les profiteurs, sur tous les misérables qui se sont enrichis des ruines des honnêtes gens.

Votes de nos sénateurs

Sur les premiers mots, de l'article 1^{er} de la loi relative au droit de pardon, nos sénateurs ont voté : *Pour*.

Le Sénat a repoussé par 122 voix contre 106.

Légion d'honneur

Est inscrit au tableau de la Légion d'honneur, Léopold Lagarrigue, de Livernon, sous-lieutenant de l'active au 6^e bataillon de tirailleurs sénégalais : « Brillant officier, qui a donné de nombreuses preuves de son courage et de son sang-froid devant l'ennemi. A été blessé grièvement, le 18 octobre 1916, sur la Somme, au moment où il se portait bravement en avant en tête de son peloton, pour reprendre une tranchée où l'ennemi avait momentanément pris pied. Une blessure antérieure. Deux citations. »

Nos félicitations à notre vaillant compatriote.

Citation à l'ordre du jour

Notre jeune compatriote Marceau René, originaire de Cahors, caporal au 4^e d'infanterie a été cité en ces termes à l'ordre du jour :

« Etant sentinelle avancée dans un trou d'obus au Bois X... le 23 novembre 1917 et une reconnaissance ennemie tentant d'aborder nos lignes par infiltration, n'a pas hésité à engager le combat à la grenade et par son attitude a contribué à repousser l'ennemi. »

Nos félicitations à notre brave compatriote.

Conseil municipal

Séance du 15 février 1918

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi à 8 heures sous la présidence de M. Carlin, 1^{er} adjoint.

Étaient présents : MM. Carlin, Gayet, Duranc, Ressiguiet, Caillaud, Arnaudet, Davant, Bris, Fourtet, Salanié, Paubert, Mauriès, Sastres, Desprats. M. Dulac s'était fait excuser.

Une demande des habitants des Ramonets tendant à l'établissement d'une boîte aux lettres est adoptée.

Les mêmes directeurs de la caisse d'épargne pour 1918 sont désignés : M. Paubert remplacera M. Périé, décédé.

Acte est donné à M. Belval de sa lettre annonçant qu'il a vendu son café de la Comédie, installé dans l'immeuble du Théâtre.

Renvoyé à la Commission des finances une demande de subvention en faveur de la société de préparation militaire.

Le Conseil prend une délibération demandant que le Conseil Général paie une partie des frais occasionnés par le procès intenté à la ville par les entrepreneurs du pont neuf.

Le Conseil autorise la Commission administrative de l'Hospice à accepter un legs de 1.000 francs fait à l'Hospice par la dame Rose Delpech, du Vigan, à charge à l'Hospice de prélever 500 fr. pour faire dire des messes.

Le Conseil renvoie à la Commission des Travaux publics un devis relatif à la construction d'une voiturette pour transporter les malades relevés sur la voie publique.

Renvoyé à la Commission des finances une demande de Mme Lescure, tendant à envoyer aux frais de la ville sa fille, âgée de 21 ans, dans une station balnéaire, pour raison de santé.

Une augmentation de salaire de 5 francs est accordée à Mme veuve Capelle, femme de service à l'École publique de la rue du Lycée.

M. Ressiguié est nommé membre de la Commission des Fourneaux économiques en remplacement de M. Fréjaville.

Sur rapport de M. Durranc, les budgets du Bureau de bienfaisance, de l'Hospice et du Collège des filles sont adoptés.

Le Conseil approuve la location du théâtre pendant 1 an, à MM. Aubran et Feydel pour des représentations cinématographiques.

Le Conseil approuve les dépenses de l'Assistance médicale gratuite (pharmaciens, médecins, sages-femmes), pendant le 2^e semestre 1917.

M. Durranc, rapporteur, fait remarquer que les dépenses sont supérieures à celles des semestres précédents.

M. le Maire dit qu'un projet est à l'étude pour la réorganisation du service d'assistance.

M. Caillau propose de voter une somme de 500 francs qui servira, conformément à la circulaire du ministre du ravitaillement, à donner des secours de chômage.

M. Davant propose d'accorder au fossoyeur 0,50 centimes par fosse d'homme et 0,25 par fosse d'enfant. Adopté.

M. Bris propose d'accorder une subvention de 100 francs à la Société des Mutilés et Réformés. Adopté.

Une bourse d'internat de la fondation Galdemar est accordée au jeune Pont, fils du commandant mort au champ d'honneur.

Une modification demandée par le personnel des octrois au tableau d'avancement est adoptée.

M. Desprats propose de liquider à 888 fr. la pension de retraite en faveur de M. Cubaynes, employé d'octroi.

Le Conseil fait remise d'une somme de 650 francs à M. Brunel, entrepreneur des travaux d'agrandissement du cimetière, somme représentant le montant du rabais fait par lui sur le prix du devis de ces travaux, au moment de l'adjudication.

M. Paubert propose de voter une somme de 100 francs pour l'érection d'un monument à Guynemer. Adopté.

Le Conseil approuve le projet d'extension du réseau téléphonique dans le Lot.

M. Mauriès propose d'accorder 1/2 bourse Galdemar en faveur du jeune Roudières. Adopté.

Il propose le rejet, faute de fonds, d'une demande de secours formée par Mme Calmon, veuve du sculpteur.

M. Salanié proteste contre l'emploi des prisonniers boches pour opérer le mélange des farines qui servent à la fabrication du pain de la population.

Il trouve surprenant qu'on n'ait pas confié ce travail délicat à des ouvriers français.

On connaît trop, dit M. Salanié, les sentiments des Boches à l'égard des Français pour qu'on puisse avoir confiance en eux.

M. Salanié est certain que tout le monde est de son avis. Sur la proposition de M. Fourtiet, le conseil émet un vœu protestant contre l'emploi des Boches pour le mélange des farines.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

LE PAIN

A VIS

En raison des difficultés causées par la mise en vigueur de la carte du pain, les boulangers ont l'honneur de prévenir leur clientèle qu'à partir du 20 février le pain ne sera plus livré à domicile.

La vente du pain aux personnes non munies de cartes étant rigoureusement interdite, toutes les boulangeries de la ville seront fermées tous les jours de 13 à 17 h., à partir du 1^{er} mars prochain, les jours de foire excepté.

La clientèle est invitée à s'approvisionner en pain pendant les heures d'ouverture des boulangeries, toute infraction au présent avis comportant des sanctions (comme suppression de la farine à cette boulangerie pendant un temps donné) sanctions qui seraient aussi désagréables pour la clientèle que pour le boulanger.

Election d'un délégué des instituteurs à l'Office départemental des pupilles de la nation.

Nous engageons nos collègues à voter le 10 mars 1918 pour le camarade Emmanuel Chambon, instituteur à Soturac, mutilé de la guerre, qui sera un délégué aussi éclairé que consciencieux et dévoué.

Un groupe d'instituteurs.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'agriculture du Lot a l'honneur d'informer ses adhérents et tous ceux qui s'intéressent aux cultures et industries du sol qu'elle vient de créer un Office commercial à son siège, 14 rue du Lycée, Cahors.

Cet Office, régi par la loi de 1884 a pour but de s'occuper de toutes ventes et achats collectifs de machines, outils, engrais et généralement de toutes matières ou objets utiles à l'agriculture.

Les commandes seront reçues au siège de la Société par l'employé de service, qui les inscrira sur un registre spécial, les totalisera et les remettra ensuite au bureau de l'Office qui à son tour en effectuera l'achat au mieux des intérêts des Sociétaires.

Ces derniers seront libres de prendre livraison de leurs commandes à la gare d'arrivée ou de les faire camionner à leurs frais au Conservatoire de la Société où elles seront à leur disposition.

Toutes les fois que les commandes seront assez importantes pour une même région, sauf avis contraire, les marchandises seront directement dirigées sur la gare desservant la localité la plus rapprochée des destinataires afin que tous les sociétaires du département puissent bénéficier des mêmes avantages.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. L. Alphonse, conservateur, 14 rue du Lycée à Cahors.

Réunion du 24 février

Les membres de la Société d'Agriculture et tous ceux qui s'intéressent aux cultures fruitières sont priés d'assister à la démonstration de taille des arbres fruitiers que M. le directeur des services agricoles fera le dimanche 24 courant à 10 h. 1/2 du matin au Jardin Ecole de la Société.

A 13 h. 1/2 la Société se réunira en assemblée générale au siège social, 14 rue du Lycée, où tous les membres sont instamment priés d'assister pour délibérer sur d'importantes questions d'économie agricole.

Un filou

Un nomade, le nommé Adolphe Leynard, 56 ans, originaire de Laleu (Orne), a été condamné à 2 mois de prison par le tribunal correctionnel de Toulouse.

Cet individu de passage dans les communes fit usage d'un passeport falsifié pour se faire délivrer des secours de route supérieurs à ceux auxquels il avait droit.

Il avait ainsi filouté plusieurs mairies, notamment celle de Castelnaud-Montrâtier.

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 9 au 16 février 1918

Naissances

Suisse Georges, à la Maternité.
Desimple Gustave, rue Nationale, 53.
François Simone-Alexandrine, à la Maternité.

Ventaillac Marguerite-Marie-Louise, rue des Boulevards, 20.

Fusil Jean-Baptiste-Joseph-Emile, rue du Lycée, 27.

Décès

Declercq Pierre-Henri, 1 jour, rue du Portail-Alban, 7.

Cammass Jeanne, veuve Hermain, 61 ans, rue Lestieu, 3.

Delrieu Rose, veuve Calmel, 82 ans, rue Donzelle, 24.

Barthès Etienne, imprimeur-lithographe, 78 ans, rue de la Liberté, 16.

Laude Joseph, journalier, 63 ans, rue Emile-Zola.

Beimont Hortense, épouse Labarrière, 30 ans, Moulin de Labéraudie.

Saint-Laurent

Compatriote. — Notre compatriote M. Raphaël Alibert, auditeur au Conseil d'Etat, est nommé Chef adjoint du Cabinet au sous-secrétariat d'Etat des transports maritimes et de la marine marchande. Nos félicitations.

Montcuq

Sont autorisés à moudre à façon pour les cultivateurs : MM. Delard à Montcuq ; Rescousséry à St-Laurent ; Cubertou et Combes au Bouly ; Mme veuve Carles à St-Cyprien.

Sainte-Alauzie

Liste des moulins du canton de Castelnaud-Montrâtier autorisés à moudre à façon pour les cultivateurs : MM. Delbos Antoine à Lolmel ; Caumon Guillaume à Fy ; Molés Clément à Brousse.

Labastide-Murat

Mort au champ d'honneur. — On annonce la mort au champ d'honneur de notre compatriote Jean Orhéac, soldat au 283^e d'infanterie.

Parti au début des hostilités, ce brave avait fait preuve du plus grand courage dans les missions périlleuses qu'il avait eu à accomplir.

Il a été tué à Filain (Aisne), le 1^{er} novembre 1917.

A sa famille éplorée, et à son frère, nous adressons nos vives et sincères condoléances.

Un bon remède

Contre l'oppression, la toux spasmodique et invétérée des vieilles bronchites, contre les crises d'asthme, contre l'essoufflement, le catarrhe, l'emphysème, il faut employer la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. C'est un remède infailible. Le soulagement est instantané et la guérison s'établit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 35 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

SAVON de MENAGE

(Garanti non silicaté)

LIVRAISON IMMEDIATE

Postal 10 k. brut 26 fr. ; par 5 postaux 25 fr. Caisse de 100 k., 240 fr. ; de 50 k. 121 fr., fco remb. Col. post. 10 k. brut, 72 % ext. pur, 34,50 fco gare.

Ecrire Savonnerie M. FOURNIER, 89, r. Paradis, Marseille.

ON DEMANDE

Des représentants locaux bien introduits dans l'alimentation. Ecrire RICARD, 12, rue Mage, Toulouse.

Cours d'harmonie

PAR COMPOSITEUR (corresp.)

Envoi du programme

TAUPIN, Sorèze (Tarn).

Vente de chevaux réformés

Lemardi 19 février 1918 à 13 heures, Il sera procédé par le receveur des Domaines à Gramat, à la vente aux enchères et au comptant de deux juments réformées provenant de l'annexe de remonte de Ségala de Gramat.

Les adjudicataires paieront en sus du prix cinq pour 100, pour frais de vente.

La vente a lieu sans aucune garantie pour les vices rédhibitoires énoncés dans l'art. 2 de la loi du 31 juillet 1895.

Le Receveur des Domaines,
MEULET.

NOS DÉPÊCHES

COMMUNIQUÉ DU 15 FÉVR. (22 h.)

Paris, 15 février, 23 h.
Actions d'artillerie assez violentes dans quelques secteurs sur la rive droite de la Meuse, en Woëvre et en Haute-Alsace.

Deux détachements ennemis qui tentaient d'aborder nos lignes sur le front au Bois-le-Chaume ont été arrêtés par nos feux.

Rien à signaler sur le reste du front.

SUR LE FRONT ANGLAIS

Londres, 15 février, 21 h. 15.

Ce matin, une de nos patrouilles a surpris, à l'est de Loos, un groupe de travailleurs allemands qu'elle a dispersé, avec de grandes pertes, sous le feu de ses mitrailleuses.

Sur d'autres parties de notre front, nos patrouilles ont fait de nombreux prisonniers.

L'artillerie ennemie s'est montrée, dans la journée, plus active que de coutume entre Gouzeaucourt et la Scarpe, ainsi que dans le secteur de Lens. Il y a eu également quelque activité, la nuit dernière et aujourd'hui, au nord-est d'Ypres.

COMMUNIQUÉ DU 16 FÉVR. (15 h.)

Paris, 14 h. 5.

Des coups de main

En Champagne, dans la région de Ville-sur-Tourbe; en Haute-Alsace, au sud de Burnhaupt-le-Bas, nous avons repoussé des tentatives de coups de main ennemis.

De notre côté, au cours d'une incursion dans le secteur de Vauquois, nous avons fait un certain nombre de prisonniers.

Nuit calme partout ailleurs.

Des bombes sur Nancy

Deux avions ennemis ont lancé, la nuit dernière, plusieurs bombes dans la région nord de Nancy. On signale des tués et des blessés dans la population civile.

Paris, 11 h. 56.

Les pertes des sous-marins

De Genève: Un ingénieur qui travaillait aux usines électriques de Kiel, rapporte que, pendant les dix derniers mois, l'Allemagne perdit 30 0/0 de ses sous-marins.

L'ambassadeur Bulgare de Berlin démissionne

De Berne: L'ambassadeur de Bulgarie à Berlin vient de démissionner.

L'armistice Germano-Roumain serait prolongé

De Zurich: D'après la *Gazette de Francfort* l'armistice avec la Roumanie sera probablement prolongé.

Les Polonais se révoltent

De Lausanne: On signale, partout, des troubles sérieux en Pologne.

A Lemberg et à Cracovie c'est, actuellement, la révolution. Des combats se livrent dans les rues.

La presse autrichienne et allemande envisage sérieusement la situation.

Au Reichstag

De Zurich: Les milieux parlementaires allemands estiment que la Conférence interparlementaire de Berlin prouve que la majorité du Reichstag reste intacte.

La fraction nationale libérale n'assistait pas à cette séance.

La bataille fait rage en Ukraine

D'Amsterdam: Selon un télégramme du premier ministre ukrainien, la bataille, aux alentours de Kief, commence à se développer en faveur des troupes de l'Ukraine.

La ville est attaquée de tous côtés et la défaite des Bolcheviks est considérée comme inévitable.

L'Allemagne offre son concours!

De Genève: L'Allemagne a offert à l'Ukraine de réorganiser son armée.

Manifestation anti-Boche

De Lausanne: Une importante manifestation anti-allemande se serait produite à Riga.

La Suède se plaint des Bolcheviks

De Stockholm: La Suède se plaint des actes de violence et des excès des troupes Russes.

Le haut commandement anglais

De Londres: La question du haut commandement anglais n'a pas reçu encore de solution définitive.

Sur le front anglais

Les batteries boches sont actives

Les troupes du Lancashire ont réussi, la nuit dernière, un coup de main dans la région de la voie ferrée d'Ypres-St-Aden. Onze prisonniers ont été ramenés. Nos pertes sont légères.

Les batteries allemandes ont été actives au cours de la nuit, au nord de Lens et dans les secteurs de La Bassée et de Wyttschaete.

Paris, 14 h. 40.

Douvres bombardé

De Londres: Un sous-marin allemand a bombardé Douvres, vers minuit. Il a lancé 30 obus. Les batteries du rivage ont riposté. Un enfant a été

tué; trois hommes, une femme et trois enfants blessés.

Les dégâts sont légers.

Un témoin indiscuté affirme que l'Allemagne a perdu un tiers de ses sous-marins au cours des dix derniers mois. Ce renseignement concorde avec les affirmations de l'amiral Jellicoe qui garantit la victoire sur les pirates pour la fin de l'été.

Des troubles très graves se déroulent en Pologne. Le malheureux pays, sans cesse sacrifié, estime que les Austro-Allemands ont dépassé les bornes en donnant à l'Ukraine une province polonaise. D'où des émeutes graves qui ont un écho à Vienne et à Berlin. La situation est loin d'être limpide dans l'est et nos ennemis seront contraints de maintenir, là-bas, des divisions assez nombreuses pour garantir l'ordre.

POUR CEUX QUI SOUFFRENT DE LA HERNIE

Le hernieux ne doit plus souffrir aujourd'hui de sa hernie ni de son bandage.

Il obtiendra le soulagement complet en portant le nouvel *Appareil Pneumatique et sans Ressort* de **A. CLAVERIE**, le seul qui assure la contention, la réduction et la disparition de toutes les hernies.

Quels que soient son âge, son sexe, sa profession, le sujet muni de cette merveilleuse création recouvre immédiatement sa vigueur et son assurance et peut de nouveau se livrer même aux travaux les plus durs sans craindre de sentir sa hernie glisser au moindre mouvement.

Léger, imperméable, imperceptible, lavable l'*Appareil sans ressort* de **A. CLAVERIE** est le meilleur bandage du monde entier.

Aussi ceux de nos lecteurs atteints de Hernies, Efforts, Descentes, etc., ont intérêt à faire l'essai de cet appareil absolument hors de pair et à rendre visite à l'éminent Spécialiste qui recevra de 9 h. à 4 h. en prodiguant les bons conseils de sa haute compétence à:

Figeac, lundi 18 février, Hôtel des Voyageurs Villa.

Souillac, mardi 19, Hôtel du Lion d'Or (de 11 h. à 5 h.)

CAHORS, mercredi 20, Hôtel des Ambassadeurs.

Ceintures perfectionnées et appareils **CLAVERIE** contre les maladies de matrices, déplacements des organes, rein mobile, ptose, obésité, varices, etc.

A. CLAVERIE, Spécialiste breveté, 284, Faubourg Saint-Martin — Paris.

SAVON MÉNAGE EXTRA

non sil. 10 k. brut dom. 25 fr. contre remboursement GUITTON, 38, rue Clérisseau Nîmes Gard).

TRÉSORS CACHÉS



Toute Correspondance de Négociants, Banquiers, Notaires, Greffiers de paix et de Tribunaux, des années 1849 à 1880, renferme des Timbres que la maison **Victor ROBERT, 83, rue Richelieu Paris**, paye à prix d'or.
Fouillez donc vos archives. Renseignements et Catalogue Timbres postaux sont envoyés franco gratis à toute demande.
Achetez cher les Collections.